

**Le 4 février 1768**  
**Instructions de l'intendant Poivre**  
**pour la mission aux Moluques du vaisseau *L'Utile* commandé par le Sr Cornic.**

=====

Un document des Archives Nationales A.N. Col C/4/22.

Le 4 février 1768. Instructions de Poivre à Cornic pour sa mission sur *L'Utile*. Se rendre à Lifao, port de Timor. Rappel de son expédition sur *la Colombe* et de sa convention avec le gouverneur de Timor pour qu'il se procure les épices par les Macassars. Suite à ce contrat, il est possible que des épices soient en culture à Lifao, sinon il faut envoyer des bateaux macassars en chercher sur les îles où elles poussent et attendre, si possible, leur retour.

=====

**Copie des instructions secrètes données par M. Poivre**  
**aux Srs Cornic et D'Olbé, capitaine et lieutenant du vaisseau particulier *L'Utile*.**

En 1755, je passai sur la frégate *La Colombe* à l'île de Timor dans le dessein de me lier avec le gouverneur portugais de cette île, pour obtenir par ce moyen des plants de muscadier et de géroflier pour les transporter à l'Isle de France.

Le gouverneur d'alors était le Sieur Emanuel ou Joseph de Figuérédo. Je trouvai en lui toutes les dispositions que je pouvais désirer, et sa place lui donnait de grandes facilités pour acquérir des plants et des graines fraîches des deux épiceries fines par le moyen des bateaux macassars qui viennent annuellement dans le port de Lifao<sup>1</sup> et dans les autres ports de l'est de l'île de Timor.

Ces Macassars ennemis des Hollandais sont très liés avec les Portugais, ils ont des petits bateaux qui marchent très bien, qui sont bien armés, qui connaissent tous les passages des îles Moluques dont ils fréquentent tous les coins et recoins. Avec ces petits bateaux ils échappent toujours à la chasse des Hollandais. Ils les surprennent eux-mêmes quelquefois, et ils font toujours malgré eux un grand commerce interlope de muscade et de gérofle.

En s'adressant à ces Macassars qui ne demandent pas mieux que de desservir les Hollandais, en leur proposant surtout de l'argent, des fusils, des balles, de la poudre, on est assuré de leur faire faire tout ce que l'on veut.

En conséquence, j'avais traité avec le gouverneur de Timor, et il m'avait promis de me procurer par le moyen de ces Macassars une certaine quantité de plants et de graines fraîches de muscadier et de géroflier. J'étais convenu avec lui que dès le moment qu'il aurait en sa possession ces plants et ces graines il m'écrirait à l'Isle de France par la voie de Macao, et que sur son avis, je partirais aussitôt de l'Isle de France pour me rendre à Timor recevoir de ses mains les plants et graines précieux qu'il nous aurait procurés.

D'un autre coté je lui avais laissé entre les mains un écrit par lequel je m'étais engagé au nom de la Compagnie royale de France de lui payer une certaine somme en piastre pour chacun des plants de muscadier, et pour chacun des plants de géroflier reconnus vrais et bien vivants qu'il me remettrait.

Après cette convention, je revins à l'Isle de France, la guerre se déclara et les circonstances m'obligèrent à aller en France, abandonnant l'entreprise entamée et le traité avec le Gouverneur de Timor.

---

<sup>1</sup> Lifao était l'établissement principal des Portugais sur la côte nord de Timor et la résidence du gouverneur jusqu'en 1769.

Il y a apparence que dès la première année, c'est-à-dire en 1755 ou en 1756, le gouverneur portugais réussit, comme il me l'avait promis et assuré, à se procurer les plants de muscadier et de géroflier que je lui avais demandé. Il m'avait écrit par la voie de Macao, mais ce ne fut qu'en 1761 que je reçus, étant à Lyon, la lettre de notre correspondant commun, qui m'apprenait que les plants que j'avais demandés étaient à Timor, et que je n'avais qu'à les aller prendre, car la lettre me supposait à l'Isle de France.

M. Cornic voit par cet exposé que les plants de muscadier et de géroflier qui m'ont été annoncés avoir été apportés à Timor par la lettre reçue en 1761, ou seront encore à Timor, et même y auront multiplié et dans ce cas, il lui sera facile d'en obtenir de ce Portugais.

Si ces plants y ont péri, faute de soins ou autrement, M. Cornic voit par l'exposé ci-devant la route qu'il aura à tenir, et les facilités qu'il aura pour se procurer ces plants précieux.

Je le prie donc de faire tous ses efforts pour savoir des Portugais, mais avec beaucoup d'adresse, s'il y a des plants de vrais muscadiers et de vrais géroflers à Timor. Il ne convient pas que M. Cornic parle le premier de moi, de mon voyage à Timor, ni de ce que je viens de lui exposer ci-dessus. Il doit faire semblant de l'ignorer, et ne pas paraître être chargé par moi de cette commission. Il convient qu'il voit venir les Portugais. La raison en est que dans ce temps là, travaillant pour une Compagnie au profit de laquelle aurait tourné l'acquisition des épiceries, j'étais autorisé à ne pas épargner l'argent pour cette acquisition, et en conséquence, mon traité avec le gouverneur portugais lui promettait une très grosse somme que je craindrais aujourd'hui de n'être pas autorisé par le ministre à avancer, vu la disette de fonds dans laquelle nous nous trouvons à l'Isle de France. Les Portugais ne manqueront pas de faire voir à M. Cornic ce traité que j'avais fait avec l'ancien gouverneur s'ils l'ont conservé après sa mort.

Le gouverneur qui y était de mon temps est mort. Si celui qui de mon temps était le secrétaire du gouvernement est encore vivant, il parlera sûrement de moi à M. Cornic, il lui parlera de mon traité avec le gouverneur ancien, car il avait connaissance de ce traité. Alors M. Cornic feignant d'ignorer le tout, demandera l'explication de ce traité, s'informeront si le gouverneur avait réussi à se procurer des plants, si ces plants sont encore vivants, s'ils ont multiplié. Il témoignera sa surprise de ce que je ne l'ai pas prévenu à cet égard, et dira qu'étant instruit de la mort de l'ancien gouverneur, j'ai apparemment cru ne pouvoir plus penser à cette affaire. Il dira qu'ayant été obligé d'aller en France en 1756 et n'étant revenu à l'Isle de France qu'en 1767, j'avais peut-être oublié cette affaire.

Il traitera ensuite, comme de son chef, soit avec le gouverneur, soit avec le secrétaire du gouvernement pour se procurer des plants et des graines fraîches, tant de muscadier que de géroflier.

Si les Portugais n'ont pas conservé les plants que l'ancien gouverneur avait fait venir, et que n'ayant point multiplié, il soit impossible de s'en procurer sur les lieux, il engagera le gouverneur à traiter avec les chefs des bateaux macassars qui viennent annuellement à Timor pour se procurer les plants et les graines en question, et il leur proposera un prix raisonnable en fusils ou autres effets de traite pour une certaine quantité de chacune des deux espèces de plants, et pour une certaine quantité de graines fraîches de chacune des deux espèces, comme par exemple un fusil pour deux plants bien sains, bien vivants de chacune des deux espèces, c'est-à-dire un fusil pour deux plants de muscadier, et un autre fusil pour deux plants de géroflier.

Quant aux graines fraîches, c'est-à-dire les noix, non seulement dans leur coque, mais encore dans leur macis, et même leur brou, et les girofles mûrs encore frais, sans avoir l'air de sécheresse, un fusil pour une livre de géroflier, et un autre fusil pour une livre de muscades, et si les Portugais voulaient d'autres effets qui fussent au pouvoir de M. Cornic, il est autorisé à les fournir en se réglant par rapport à leur valeur à celle des fusils de traite.

Il serait peut-être essentiel pour assurer le succès de l'opération importante du Sr Cornic pour l'acquisition de plants et graines d'épicerie, avant de s'ouvrir aux Portugais, de s'informer s'il n'y aurait pas quelques bateaux macassars mouillés dans les ports de Timor, à l'est de Lifao. S'il y en avait, il faudrait s'informer encore du temps auquel ces bateaux macassars seraient attendus à Lifao, car ils y viennent ordinairement, et s'ils tardaient beaucoup, il faudrait leur envoyer un exprès, homme intelligent, pour prier un ou deux de ces capitaines macassars de se rendre à Lifao pour traiter avec un capitaine français qui aurait dessein de faire de bonnes affaires avec eux.

Si ces Macassars se trouvaient à Lifao même, ou si M. Cornic pouvait les y attirer, il fera beaucoup de caresses aux capitaines de ces bateaux, il les gagnera par de petits présents, et à l'aide d'un bon interprète qui sache le malais et le portugais, il leur proposera de lui aller chercher dans les îles qu'ils connaissent parfaitement des plants et des graines fraîches des deux épiceries. Il faudra convenir du prix, leur donner quelques arrhes de peu de valeur, et s'ils promettaient de revenir dans peu de temps, les attendre exactement.

Si ces Macassars ne promettaient pas de revenir dans un temps convenable, et que M. Cornic ne pût pas les attendre sans causer un préjudice notable à son armement alors il faudrait leur donner rendez-vous pour l'année prochaine et traiter néanmoins d'un autre côté avec les Portugais.

Je prévient M. Cornic que l'île de Timor produit naturellement des noix muscades sauvages qui ne sont bonnes à rien. Il verra par le mémoire instructif que je lui remets ci-joint quels sont les caractères auxquels il reconnaîtra les vrais muscadiers avec les faux, ainsi que les fausses muscades d'avec les vraies. Ce mémoire contient également l'instruction nécessaire pour la connaissance du géroflier et de son fruit tel qu'il doit être choisi pour être réputé propre à la germination.

Il verra par un autre mémoire dont je lui ai parlé ci-dessus quels sont les moyens qu'il devra employer pour ce transport, et pour la conservation des arbres et des graines précieuses qu'il est chargé de procurer à l'Isle de France.

M. Cornic doit sentir toute l'importance de la commission dont il est chargé, elle exige le plus grand secret. Sa conséquence est telle que la Hollande aimerait mieux perdre une de ses provinces que de partager avec nous la possession des épiceries. Il suffit de lui dire que cette possession produit annuellement à la Compagnie de Hollande cinquante millions de profit net, qu'un seul arbre de géroflier parvenu à son plein rapport porte annuellement jusqu'à cinq cents livres de gérofle. M. Cornic sait que la livre de gérofle se vend au moins dix francs par toute terre. D'après ce peu de réflexions, M. Cornic doit sentir qu'il n'est pas possible au citoyen le plus zélé pour sa patrie de lui rendre un service plus important que celui qu'il est aujourd'hui chargé de rendre à l'Etat. Il doit compter sur une récompense proportionnée à son service s'il a le bonheur de réussir, et je suis autorisé à la lui promettre de la part du gouvernement.

Malgré tout ce que j'ai dit ci-dessus sur le prix qu'il convient d'accorder pour une certaine quantité de plants et de graines fraîches des deux épiceries, M. Cornic est trop éclairé et trop bon citoyen pour ne pas sentir que dans une affaire aussi importante que celle-ci, il ne doit pas être question de petites économie, quelque soient ses dépenses, je m'engage au nom du Roi à les lui rembourser, tout se réduit à un seul point, c'est-à-dire à réussir.

Au Port-Louis Isle de France, le 4 février 1768.

Pour copie conforme à l'original

*Signature autographe : Poivre*

\* \* \*